

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 du mois de décembre à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 7 décembre 2022

**Présent(s)** : BASS Véronique, BRISCADIEU Thierry, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, POUSSON ANDRIEU Marie-José, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration à** : MARQUIER Henri (pour BRU Frédéric)

**Absent(s) excusé(s)** : MURE Marianne, BRU Frédéric, CAPARROS Pierre,

**Le secrétariat a été assuré par** : POUSSON ANDRIEU Marie-José

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	13
Votes Pour :	13
Votes Contre :	
Abstention :	

N° 2022-34

Objet : Actualisation des frais de fonctionnement des salles occupées par les adhérents du foyer rural

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de revoir les tarifs concernant les conditions d'utilisation des salles de Clarac par les adhérents du Foyer Rural pour les diverses activités :

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- 11 euros par adhérents utilisant les salles du centre culturel, du foyer de Spéhis et de l'école,  
Ces participations servent à couvrir une partie des frais de fonctionnement sur ces salles.

Secrétaire de séance  
Marie-José ANDRIEU



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Jean-Paul MANENT-MANENT

